

COUP DE CHALEUR POUR LES

Engagés tout l'été sur des missions les exposant aux fortes chaleurs, les CRS ont besoin de bénéficier de conditions de logement leur permettant une légitime récupération.

Dans l'attente de nouvelles constructions, l'élévation des températures estivales implique la mise en œuvre de mesures de climatisation des lieux occupés par les personnels.

LE SECTEUR CRS D'UNITÉ SGP POLICE SAISIT LA DCCRS



UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO

ON NE LÂCHE RIEN !

www.unitesgppolice.com

26-07-2022



Paris, le 26 Juillet 2022

Madame Pascale REGNAULT-DUBOIS

Directrice Centrale des C.R.S.

Ministère de l'intérieur

Place BEAUVAU

PARIS 75008

Madame la directrice,

La période estivale représente une période de forte intensité en termes d'emploi des unités CRS. Fort de ces besoins opérationnels, les personnels sont de fait exposés régulièrement et ce sur des périodes assez longues aux fortes températures.

Depuis plusieurs années nous sollicitons la mise à disposition d'eau fraîche aux agents lors des épisodes de forte chaleur (avec plus ou moins de facilité).

Les tenues d'uniforme, elles aussi, semblent suivre des évolutions technologiques permettant un mieux être au travail.

Néanmoins, la singularité des missions dévolues aux CRS ne permettent qu'à la marge des aménagements, des pauses ou rotations entre les personnels afin de soulager ces derniers lors de ces épisodes.

Disposant que de peu de leviers pour protéger les personnels de ces fortes chaleurs au niveau de l'opérationnel, je me permets de vous saisir concernant l'aspect logistique de ces missions.

Nous pouvons constater qu'au fil des étés, les températures augmentent de manière considérable et ne permettent pas aux agents de bénéficier d'une qualité de sommeil et de repos leur permettant une bonne récupération.

Un plan d'équipement de ventilateurs a pu être mis en place il y a quelques années mais ces dotations semblent avoir atteint leur seuil d'efficacité.

Si les normes ont pu intégrer cette difficulté pour toute nouvelle construction, il n'en demeure pas moins que les personnels CRS continuent d'occuper sur ces périodes, des locaux n'offrant pas la possibilité de renouveler l'air de telle sorte à éviter les élévations de température de manière exagérée.

Certaines unités commencent déjà à investir dans des climatiseurs portatifs qui peuvent à l'occasion permettre un rafraîchissement de certains postes de travail.

Les personnels CRS sont particulièrement exposés sur tous les services estivaux et il me semble urgent qu'une démarche appréhendant cette contrainte des fortes chaleurs puisse offrir une capacité de récupération, garante de la santé et de la sécurité des agents.

Bien conscient de la difficulté d'envisager des évolutions structurelles des cantonnements dont les CRS ont la charge et de la difficulté d'occuper des locaux (type lycée) non aménagés de climatisation,

Je me permets, madame la Directrice, de venir vous solliciter afin qu'une réflexion permettant l'amélioration des conditions d'hébergement des unités déplacées, soit engagée au sein de la DCCRS.

Restant à l'entière disposition de vos services en cas de besoin et ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à cette sollicitation,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Alain VASTEL
Secrétaire National CRS
UNITÉ SGP POLICE-FO

